

nous réjouissons de ce que le Gouvernement adopte une mesure que la représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) et d'autres députés ont préconisée et appuyée d'arguments puissants. J'espère que tous les représentants à la Chambre sont d'avis qu'il convient de féliciter la représentante d'Hamilton-Ouest, étant donné l'adoption d'une mesure qu'elle s'est évertuée à faire inscrire dans notre recueil de lois.

A part cette unique déclaration formelle,—d'ailleurs très encourageante,—et le rappel de renseignements déjà rendus publics, on ne trouve dans le discours que calmes réassurances et lieux communs qui n'apprennent rien de neuf. Je suis sûr qu'aucun député, après un examen approfondi, n'a pu trouver de discours de ce genre qui comportât moins de renseignements que celui-ci.

Après quelques brèves remarques à propos de mesures législatives qui seront proposées à la suite de déclarations déjà publiées, on nous dit, à la fin du discours, que nous serons invités à étudier la revision de deux lois et la modification de dix autres. Est-ce là le programme législatif de la présente session? Peut-être devrais-je demander plutôt si c'est tout ce que le Gouvernement a décidé d'inclure dans son programme législatif de la présente session. En ce cas, nous constaterons de nouveau que ce ne sont pas les modalités du Règlement qui conditionnent l'expédition des travaux de la Chambre mais que c'est plutôt la façon dont les travaux de la Chambre lui sont présentés par le Gouvernement.

Ou bien le Gouvernement possède d'autres renseignements ou bien il aborde la session sans préparatifs. Ou bien alors il dispose de renseignements et refuse de nous en communiquer qui auraient dû être mentionnés dans le discours du trône. Il est juste que ce discours, si bref soit-il, expose le programme législatif général du Gouvernement. Si on ne nous dit pas tout, il me semble qu'on pousse encore un peu plus loin cette indifférence envers la Chambre dont nous avons eu l'occasion de parler à maintes reprises.

Qu'est-il advenu du Conseil canadien, dont il a été question déjà dans le discours du trône? Nous en avons entendu beaucoup parler. Le Gouvernement a souligné la confiance qu'il avait au rapport de la commission qui a formulé ce vœu. Le Conseil canadien a-t-il été victime du même sort que la Médaille du Canada? Certes rien ne nous dit ce qu'on fera au sujet de ce Conseil qui, bien des députés l'espéraient, allait pouvoir réaliser dans une certaine mesure les vœux généraux du rapport Massey, au sujet duquel il me semble y avoir concordance générale à la Chambre.

[L'hon. M. Drew.]

Et que dire du remaniement de nos lois sur le travail? On se rappellera que nous avons constamment réclamé des mesures énergiques tendant à mettre au point nos lois ouvrières. On se souviendra aussi qu'au moment où la Chambre a été convoquée afin de faire face à un certain problème que le Gouvernement a résolu d'une façon que nous n'approuvions pas, nous avons insisté sur la nécessité d'une revision de notre législation ouvrière. Nous l'avons fait remarquer alors et nous l'avons constamment souligné depuis,—et cela parce que notre pays prend une expansion rapide et que notre essor industriel suscite un accroissement de nos travailleurs,—une base d'entente et d'harmonie, ainsi qu'une reconnaissance en termes précis des droits de nos travailleurs, constituent une partie essentielle de la bonne entente, de la camaraderie, qui jouent un rôle inestimable dans le progrès de notre démocratie canadienne.

On nous a assuré vaguement que la question était à l'étude, mais, maintenant que beaucoup de gens s'inquiètent peut-être de la situation qui pourrait surgir, ce n'est pas trop que de demander au Gouvernement de prendre des mesures en vue de donner suite au vœu qui a été formulé à ce moment-là et de convoquer des représentants des ouvriers, des patrons et du Gouvernement, afin que les droits auxquels le syndicalisme tient tellement, les relations entre patrons et ouvriers, et les rapports avec le public représenté par le Gouvernement, puissent être étudiés et interprétés en des termes législatifs satisfaisants et souhaitables. Or il n'en est pas question dans le discours du trône.

Que dire aussi de l'intéressant sujet de l'utilisation de la télévision? Certes, il y est question d'une commission qui a été établie; mais, monsieur l'Orateur, notre pays doit être presque unique en son genre, en deçà ou au delà du rideau de fer. Le Canada a, depuis plusieurs années déjà, des émissions télévisées, et notre peuple n'a pas encore vu la première émission politique d'un représentant de l'un quelconque de nos partis nationaux. Les partis provinciaux n'ont pas subi la même restriction. Aux élections provinciales qui ont eu lieu, on a autorisés les partis provinciaux à utiliser ce moyen de communication pour exprimer leurs idées par le recours ordinaire à la liberté de parole. Nous sommes les seuls à nous voir refuser ce privilège. J'ignore s'il y a un autre pays aujourd'hui ayant un réseau de télévision où les représentants des partis ne puissent présenter d'émissions politiques.

On a demandé le droit de présenter ces émissions, droit revendiqué par le parti que j'ai l'honneur de diriger et par d'autres partis